

Comment se procurer les films ?

La Cinémathèque souhaite donner l'accès le plus large aux images dès lors qu'elle dispose des autorisations juridiques le permettant. En dehors des possibilités de consultation sur ses sites, elle répond aux demandes individuelles qui entrent dans le cas des études ou des recherches.

Titres du catalogue Cinémathèque

Quelques titres sont disponibles pour faciliter les études. Une liste des éditions est à votre disposition (cassettes vidéo VHS).

Films édités à l'unité

D'autres titres peuvent être préparés à la demande, généralement après consultation des ayants droit. Le demandeur doit présenter une demande écrite expliquant en quelques mots le contexte de son étude. Cette lettre est susceptible d'être transmise aux ayants droit.

Pour un usage collectif

(Bibliothèques, Médiathèques, etc.).
Nous consulter.

Horaires et jours d'ouverture

Accueil du public
du lundi au vendredi
(sauf jeudi après-midi sur rendez-vous)
de 9 heures à 12 heures
et de 14 heures à 17 h 00

Tarifs de consultation à BREST

• Sur place •

Adhésion - abonnement

Accès au visionnage de 10 vidéo dans nos locaux et au site internet (1000 films en ligne)

| | |
|----------------------------|------|
| Etudiant | 12 € |
| Particulier | 22 € |
| Association, collectivités | 50 € |

Frais de recherche (forfait 1 heure) :

| | |
|----------------------------|------|
| Association, collectivités | 23 € |
|----------------------------|------|

Pour les recherches plus importantes, un devis sera effectué.

Consultations supplémentaires pour les abonnés

| | |
|--------------------|--------|
| cassette visionnée | 1,6 € |
| vidéogramme | 5,35 € |

Non abonnés :

| | |
|--------------------|-------|
| cassette visionnée | 3,5 € |
|--------------------|-------|

• Emprunt de cassettes ou de DVD pour étude à domicile •

(adhésion ou abonnement nécessaire)
Il s'agit de d'éléments étalonnées
(time-code apparent) sans droits de copie,
ni de diffusion publique.

Tarif pour 15 jours :

8 € par éléments + frais d'envoi.

En cas de non retour, les périodes suivantes sont facturées au même tarif.



CINEMATHEQUE DE BRETAGNE

gwarez filmoù

BREST

Siège : 2, avenue Clemenceau - BP 81011
29210 Brest cedex 1

Tel 02 98 43 38 95 - Fax 02 98 43 38 97
renseignements@cinematheque-bretagne.fr

Nantes

Antenne Loire-Atlantique
Archives départementales
Pascal Le Meur

6, rue de Bouillé - 44 000 Nantes
Tel 02 51 72 96 89 - Fax 02 40 20 26 91
pascal.lemeur@cg44.fr

Rennes

Antenne Est Bretagne
Clair Obscur
Jean-François Delsaut
5, rue de Lorraine
35000 Rennes

Tel 02 23 46 85 91

jf.delsaut@cinematheque-bretagne.fr

Qu'est ce que la Cinémathèque ?

Historique

La Cinémathèque de Bretagne a été créée en 1986 sur un nouveau concept : la mise en valeur du patrimoine vivant des images d'une région en puisant dans le vivier des images d'amateurs.

En dix ans, elle a modifié les relations et les attitudes des plus importantes cinémathèques de France vis-à-vis des cinémathèques régionales dont elle a longtemps constitué un prototype.

La Cinémathèque de Bretagne et ses antennes (Nantes, Rennes) collectent 500 nouveaux films chaque année, elle constitue ainsi un patrimoine unique pour les décennies à venir.

Forte de ses 19 000 films, de sa documentation informatisée sur l'audiovisuel régional, de ses nombreuses collaborations avec les professionnels du cinéma et de la télévision, en France comme à l'étranger, la Cinémathèque de Bretagne constitue un atout majeur pour la Bretagne dans le monde des images... Elle préfigure ce que seront les pôles régionaux d'images.

Depuis décembre 1995, la Cinémathèque de Bretagne dispose de locaux destinés à l'accueil du public à Brest et depuis 99 à Nantes. Les consultations de films et documents y sont organisés sur rendez-vous.

La Cinémathèque remplit des missions de service public. A ce titre, son fonctionnement est soutenu par les collectivités territoriales :

- **Conseil Régional de Bretagne**
- **Conseil Général du Finistère**
- **Conseil Général de Loire Atlantique**
- **Ville de Brest**
- **Ville de Rennes Métropole**
- **Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne**

Quels documents à votre disposition ?

Films

La Cinémathèque de Bretagne retrouve, rassemble, conserve, restaure et étudie tous documents, archives et matériels ayant trait au cinéma en Bretagne. Elle établit un inventaire permanent des œuvres audiovisuelles réalisées en Bretagne ou concernant la Bretagne, elle recense également les œuvres qui n'ont pas été conservées afin d'en assurer la recherche.

Elle ne refuse pas pour autant les autres films : documentaires pédagogiques, films sur d'autres régions françaises, films sur les anciens départements d'outre-mer, etc.

La Cinémathèque conserve 19 500 films environ, 9 000 films professionnels, 10 500 films amateurs.

Parmi ces films recensés, 10 500 ont été partiellement ou complètement tournés en Bretagne. Un grand nombre d'entre eux sont des films d'amateurs, voire des films de famille non montés, muets.

Elle n'a, sauf exception, pas vocation à conserver des copies de films de fiction du répertoire, conservées et distribuées par ailleurs.

Vidéos

La Cinémathèque de Bretagne s'intéresse aux images vidéos et en priorité aux années quatre-vingt.

Elle effectue également des copies vidéo de ses films pour en faciliter la consultation et la diffusion : 10 500 cassettes ont été tirées, dont 5 000 en Betacam ou DV cam et 5 500 en VHS et DVD.

Documentation écrite

Consultable sur place, les collections sont informatisées et accessibles à la recherche (articles de presse, photos, revues, affiches). Ils concernent les tournages de films, les cinéastes, les métiers du cinéma, les initiatives individuelles, associatives ou commerciales liées au cinéma en Bretagne.

Collection d'appareils

Cette collection permet de concevoir ou de compléter des expositions illustrant l'évolution du cinéma amateur en Bretagne.

Comment consulter ?

Le service de documentation est ouvert au public sur rendez-vous toutes les après-midi de 14 h 00 à 16 h 30 et le matin de 9 h 00 à 12 h 00.

Il est conseillé de prendre contact par téléphone ou au cours d'une première visite préalable afin de préparer la recherche au plus près de vos exigences.

Vous pouvez effectuer une recherche préalable, voire même visionner les films, sur notre site internet : www.cinematheque-bretagne.fr. Pour ceci il vous suffit d'adhérer.

Cette adhésion permet de recevoir toutes les informations concernant la Cinémathèque (diffusions, événements, etc.) par mail ou courrier. Elle donne également accès au visionnage gratuit de 10 films sur support VHS ou DVD dans les locaux de la Cinémathèque de Bretagne (à Brest, Rennes ou Nantes). De plus, cela vous donne accès à l'espace Adhérents de notre site internet et vous permet de consulter la base documentaire, la photothèque et de visionner les films disponibles en ligne.

Services proposés

- Recherche sur la base de données en ligne ou sur place
- Consultation d'archives numérisées en ligne
- Consultation de la photothèque en ligne ou sur place
- Accès libre à la documentation papier
- Prêt de cassettes à domicile
- Aide à la recherche

Comment déposer des films ?

Vous possédez des films de format (9,5 mm, 8 mm, Super 8, 16 mm ou 35 mm) ayant un intérêt pour le patrimoine régional : la mission essentielle de la Cinémathèque est d'assurer dans les meilleures conditions leur conservation.

Consultez nos services pour connaître les modalités d'un dépôt ! Les déposants, s'ils le souhaitent, restent propriétaires des supports physiques qu'ils confient à la Cinémathèque de Bretagne.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter notre site : www.cinematheque-bretagne.fr